

PRADAL - Pierre 21 Fevrier 1810

L'an mil huit cent quarante le vingt et un du mois de novembre à 9h du matin par devant nous Jean Jacques etidières maire de Brommat. (Mur de Barroz & Veyron) sont comparus publiquement en notre maison commune Sieurs Pradal Pierre âgé de trente ans né au village de Chayrinhae susdit comme le Vingt un fevrier 1810 qu'on dit les actes de naissance déposés aux archives. De cette commune moquant domicile au dit Chayrinhae commune de Brommat majeur fils légitime de feu Jean Pradal, decédé à Chayrinhae le 7 dec 1836 comme il constait par acte de décès déposé aux archives. De cette mairie et de Genesiere Soubeire cultivateur domicile au dit village de Chayrinhae représentant et consentant d'une part. la demoiselle Cecile Toulhuc âgée de trente un an née au village de Gerveaux commune de Brommat. le 1^{er} mars 1809. fille majeure et légitime de feu Jean Thouluc decédé au dit Gerveaux le 18 Mars 1820. ainsi qu'il constait du décès déposé aux archives. et de Cecile Laroche toutes les deux cultivateuses domiciles au dit village de Gerveaux. ici présente et consentante d'autre part. Les publications ont été faite sur les principales portes de notre maison commune. Chacun d'eux ayant répondu separement affirmativement. de chacun au nom de la loi. que Pierre Pradal et Cecile Toulhuc sont unis par le mariage en presence de Guillaume Trinet Conseiller wateur à Gerveaux. de Jean Cebillac 75 ans cultivateur La Barthe. de Jean Trins cultivateur 21 ans du hameau ^{Reigys} de Jean Riol cultivateur (Sarrans) sous les quatre communes de Brommat ont signés et approuvés.

Trinet Cebillac Riol.

Trins.

Re Marie



mariage 1840. 21 Novembre

relevé sur C. Civil par Pouget du C. en 6,3,23.
le 5 septembre 1988

